



HONORAIRES AU 1 AVRIL 2017

TRANSACTIONS : Habitation et murs commerciaux
(à la charge du vendeur TTC*)

Jusqu'à 49 999 €	10 % TTC
De 50 000 € à 99 999 €	Forfait de 7 000 € TTC
de 100 000 € à 134 999	6 % TTC
à partir de 135 000 €	5 % TTC

EN CAS DE DELEGATION CE SONT LES HONORAIRES DU MANDAT PRINCIPAL QUI S'APPLIQUENT

Estimations 100 € TTC (Offertes si mise en vente dans notre agence)

LOCATIONS : Habitation

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : forfait 20 € TTC

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, rédaction du bail :

Jusqu'à 49 m² : 10 € TTC / M²
A partir de 50 m² : 8 € TTC / M²

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC / M²

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, rédaction du bail :

Jusqu'à 49 m² : 10 € TTC / M²
A partir de 50 m² : 8 € TTC / M²

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC / M²

**TVA au taux en vigueur de 20% incluse*